

JAUDON'INFO



2^{ème} semestre 2022

Commune de la Jaudonnière

Editorial

Nouveaux Horaires Agence Postale.	Page 2
Mot du Maire.	Page 3

Actualités Municipales

Les réunions du Conseil Municipal.	Pages 4-6
Etat Civil - année 2022.	Page 6
Recensement de la population 2023.	Page 7
La fibre optique et ses contraintes.	Page 8
Centre Communal d'Action Sociale.	Page 8
Marché au Village » Saison 2022.	Page 9
Merci aux bénévoles.	Page 10
Portail familles de la CDC .	Page 10
Inauguration de la garderie périscolaire.	Page 11
SCOT – Enquête publique.	Page 12
Sainte Barbe 2022 .	Page 13

La Bibliothèque

Actualités à la bibliothèque.	Page 13
-------------------------------	---------

Il était une fois...

Notre histoire des guerres de religions aux guerres de Vendée.	Pages 14-17
---	-------------

Vie Scolaire

Notre année 2022-2023 à l'école.	Page 18
----------------------------------	---------

Savoir Vivre

Le Frelon Asiatique.	Page 19
----------------------	---------

Vie Associative

Comité des fêtes.	Page 19
Rythm et Zum.	Page 20
Jaudo Fit.	Page 20
FCPRJ - Football.	Page 21
Club des Jaudouin.	Page 21
"Les Parents et les Amis de l'Ecole".	Page 21
Union Nationale des combattants.	Page 22

Infos Diverses

Les grands projets de Sud Vendée Littoral	Page 23
Les sapeurs-pompiers.	Page 24
FAVEC.	Page 24
Paroisse MAREUIL - ST HERMINE.	Page 25
Secours Catholique.	Page 25
France Services.	Page 26
Le Nid des Aidants :	Page 26
Mission Locale du Sud Vendée.	Page 27
L'Association Valentin Haüy.	Page 27
Multi service.	Page 27



LA POSTE



Agence Postale

Place de la Liberté
85110 La Jaudonnière
Tel : 02.51.48.54.03.

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi de 14h à 16h30

1 samedi sur 2 de 9h30 à 11h45



IMPORTANT Ouverte les semaines paires

Mot du Maire.

Chers amis,

Henri Duvernois a écrit « *tout pourrait être mieux, mais tout pourrait être plus mal. Donc tout est bien !* »

Cet édito se doit de refléter l'actualité de la commune. L'objectif étant de rester positif (pour ne pas avoir le « bourdon » comme certains ont pu le dire.)

Toutefois, puisque nous sommes en fin d'année, il est important de regarder dans le rétroviseur pour faire le point sur les éléments de l'année écoulée.

2022 restera une année complexe de par les situations sanitaire et économique rencontrées. Nous avons dû modifier nos modes de vie puisque le coût de celle-ci a augmenté. En tant que particuliers mais également en tant que collectivités ou entreprises, il est indispensable de faire attention à nos dépenses. Par exemple, dans un souci d'économie d'énergie et pour réduire notre facture d'électricité, le conseil municipal a pris la décision de diminuer le temps d'éclairage public dans les rues (certains individus nous ont même aidés en détériorant des lampadaires et en arrachant les câbles). Il ne faut pas perdre de vue que malgré tout il y a de réels bénéfices secondaires (autres que financiers). Cela permet de préserver l'environnement et la nature pour lesquels nous avons pris beaucoup de retard en France. Nous avons enclenché la bonne démarche. Poursuivons ainsi...

La prise en compte de ces modifications de fonctionnement ne doit toutefois pas nous empêcher de réaliser nos projets et c'est ce que la commune fait. Elle a ouvert et inauguré son nouvel accueil périscolaire. La réhabilitation du lieu permet d'accueillir les enfants de l'école depuis septembre. L'effacement de réseaux annoncé sur Pareds est en cours et avance vite. Ces projets ont pu voir le jour grâce aux subventions reçues de la part de l'Etat, du Département ou encore du Sydev, sans cela, la commune de La Jaudonnière n'aurait pas pu les financer. A savoir que l'acquisition de foncier en vue d'un futur lotissement se concrétise également.

Quant aux autres projets annoncés dans le précédent bulletin, certains avancent et d'autres sont en « stand-by » pour le moment.

Liée à la crise économique que nous traversons, la crise sanitaire ne nous épargne pas. Il y a certes l'ombre du Covid qui plane au-dessus de nos têtes



alors « restons vigilants ! ». Mais il y a surtout la grippe aviaire qui a impacté une première fois puis une deuxième nos éleveurs, ainsi que nos entreprises. Ils ont besoin de tout notre soutien, parce qu'au-delà de la perte financière, il y a aussi l'impact sur le moral.

Allez, restons positifs, c'était le défi à relever en début d'édito. Cette année nous avons eu notre deuxième édition des marchés au village, ainsi que le premier marché de Noël. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à leur succès et rendez-vous pour l'édition de 2023 à partir du mois de mai. Ce beau projet initié l'année dernière apporte de la vie et de la joie dans notre commune.

En décembre, La Jaudonnière a eu le plaisir d'accueillir la fête de la Sainte Barbe du centre de secours de La Caillère Saint Hilaire. Cette belle cérémonie a permis d'honorer tous les sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers. Nous sommes fiers de compter parmi leurs rangs deux jeunes de notre commune, Mélody et Lucas.

La commémoration du 5 Décembre a aussi eu lieu sur notre commune, en hommage aux morts pour la France lors de la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie.

La fibre, que dire, « Elle arrive ». Elle était annoncée pour 2022 par Vendée Numérique. C'est partiellement le cas, car plus de 160 foyers sont éligibles pour le moment et des travaux sont en cours pour raccorder les autres.

Pour les téléphones portables, vous avez dû le remarquer, nous sommes en zone blanche et nous n'avons donc pas beaucoup, même pas du tout de réseau. De ce fait, la commune de La Jaudonnière a été intégrée dans un arrêté ministériel demandant aux opérateurs la mise en place d'une antenne relais sur notre secteur.

L'année 2023 sera aussi marquée par le recensement de la population de La Jaudonnière.

Il y a des projets aboutis et des projets à venir. Tout n'est pas parfait dans la création ou la mise en place de ceux-ci, mais toute notre équipe vise à faire de son mieux. Comme le disait Jules Renard : « *Le projet est le brouillon de l'avenir. Parfois, il faut à l'avenir des centaines de brouillons.* »

Je vous souhaite à toutes et tous une belle et heureuse année 2023.

Yann PELLETIER



Les réunions du Conseil Municipal



Séance du 5 juillet 2022

Au cours de cette séance le Conseil Municipal :

↳ A ENTENDU l'exposé du Major RAGER concernant le dispositif « Participation citoyenne »,

↳ RENONCE au droit de préemption concernant la propriété de M. BONNAIRE et M^{me} EDOIRE,

↳ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions devant intervenir entre la Commune de La Jaudonnière et le SYDEV, dans le cadre du projet d'effacement des réseaux dans le village de Pareds (Route du Loup Pendu et Rues du Four Banal, du Chaffaud, du Prieuré, de la Vieille Eglise et de la Forge), à savoir :

- ✓ La convention n°2022.ECL.0376 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage, faisant apparaître une participation communale de 10.679,00 € HT,
- ✓ La convention n°2022.THD.0042 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique (dans le cadre du SDTAN 2), faisant apparaître une participation communale de 53.945,00 € HT,
- ✓ La convention n°2022.EFF.0028 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique, faisant apparaître une participation communale de 141.982,00 € HT,

↳ DECIDE d'assurer exclusivement la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sous forme électronique,

↳ VALIDE le devis de MANUTAN COLLECTIVITES, relatif à l'acquisition de mobilier pour l'accueil périscolaire, pour un montant de 3.143,89 € TTC,

↳ DECIDE d'acquérir une structure dénommée « jeu Gymino » conformément au devis établi par L'Echo Technique – Direct Jeux – Direct Urbain pour un montant de 5.968,80 € TTC.

↳ Par 9 voix « pour » et une abstention, ADOPTE les nouveaux horaires à l'accueil périscolaire à compter du 1er septembre 2022 de la façon suivante :

LUNDI	7 h 15 - 8 h 20	16 h 30 - 19 h 00
MARDI	7 h 15 - 8 h 20	16 h 30 - 19 h 00
JEUDI	7 h 15 - 8 h 20	16 h 30 - 19 h 00
VENDREDI	7 h 15 - 8 h 20	16 h 30 - 18 h 30

↳ par 6 voix « pour » et 4 abstentions, DECIDE d'instaurer un forfait de dépassement d'horaire après 19 heures et FIXE le montant de cette pénalité à 10 €.

↳ PRECISE que le tarif de ce service communal reste inchangé, soit :

- ✓ 0,50 € le quart d'heure (soit 2,00 € l'heure) pour un accueil permanent
- ✓ 0,60 € le quart d'heure (soit 2,40 € l'heure) pour un accueil occasionnel.

↳ APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire, modifié pour prendre en compte ces changements.

↳ ACCEPTE de renouveler le contrat de M^{elle} PELLETIER Léonie, employée en qualité d'adjoint technique territorial affectée à l'accueil périscolaire, à raison de 16,25 heures par semaine, pour une période d'un an, à compter du 1er septembre 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat,

↳ VOTE la décision modificative budgétaire n°1,

↳ ACCEPTE d'apporter son soutien à La Joséphine 2022.

Séance du 6 septembre 2022



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ RENONCE à l'exercice du droit de préemption urbain

- ✓ Propriété de M^{me} HALE Yvonne
- ✓ Propriété de M. DURET Roger
- ✓ Propriété de M. et M^{me} ZNAMENAK
- ✓ Propriété de M. et M^{me} GRAVELAUD Didier

↳ DECIDE, suite à la restitution aux communes de la compétence « entretien et réparation du matériel de défense extérieure contre l'incendie » au 1er juillet 2022, d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien et la réparation du matériel de défense extérieure contre l'incendie ,

↳ APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 6 juillet 2022.

Séance du 4 octobre 2022



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, afin de simplifier notamment les opérations comptables :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des



marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 10.000,00 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

3° De créer, modifier ou supprimer les régies comparables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite d'un plafond de 5.000,00 € ;

8° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil municipal, soit 50.000,00 € ;

9° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

10° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

☞ DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

☞ ADOPTE le passage de la commune de LA JAUDONNIERE à la nomenclature budgétaire et comptable abrégée M57 à compter du 1er Janvier 2023,

☞ VALIDE les travaux supplémentaires à l'accueil périscolaire pour un montant de 5.908,51 € HT, ce qui porte le montant total de l'opération à 78 082,73 € HT,

☞ ACCEPTE la réduction du temps de travail de l'agent d'accueil à l'agence postale,

☞ PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour l'année 2021.

Séance du 8 novembre 2022



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

☞ APPROUVE la proposition sur le choix de SAUR comme délégataire du service public de l'assai-

nissement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation

☞ DECIDE une augmentation de 0,5 % de la redevance assainissement pour l'année 2023 et fixe les tarifs de la façon suivante :

✓ Abonnement annuel : 58,86 € HT

✓ Prix du m3 : 1,1485 € HT

✓ Forfait annuel pour les usagers alimentés par un puits : 25 m3 par personne

☞ DECIDE de revenir au tarif réglementé de vente de l'électricité,

☞ RENONCE à l'exercice du droit de préemption concernant la propriété de M. CROMBEZ,

☞ DECIDE de confier les travaux d'élagage d'arbres à l'entreprise Méridionale Environnement de La Réorthe -85210-, pour un montant de 4.224,00 € TTC,

☞ VALIDE les devis de l'entreprise Vendée Services Emulsion pour l'aménagement d'une plateforme pour entreposer des matériaux à l'atelier communal et pour l'aménagement d'une plateforme pour recevoir les colonnes de tri pour un montant total de 10.119,60 € TTC,

☞ VALIDE le devis de l'entreprise Vendée Services Emulsion concernant l'aménagement des abords de l'atelier communal et du foyer des jeunes d'un montant de 2.057,66 € TTC,

☞ DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 21 heures à 6 heures dans le centre bourg, et de 21 heures à 6 heures 30 en périphérie du bourg,

☞ REITERE sa décision d'acquérir la parcelle cadastrée section ZM n°95 (ex ZM n°66) d'une superficie d'1 ha 37 a 23 ca au prix de 41.169,00 euros, soit 3 € le m²,

☞ ACCEPTE de vendre la tonne à eau à M. et M^{me} GODREAU Jean-Marie au prix de 50,00 €,

☞ AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent (contractuel ou intérimaire) pour remplacer l'agent technique titulaire, pendant son congé de maladie.

Séance du 6 décembre 2022



Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

☞ RENONCE à l'exercice du droit de préemption concernant la propriété de M. DESCHAMPS, Rue de la Forge,

☞ ACTE la dissolution du budget annexe lotissement « Les Deffends » et approuve la décision modificative du budget principal qui consiste à verser une subvention d'équilibre du budget principal pour apurer



le déficit du budget lotissement pour un montant de 111.245,77 €,

✚ DECIDE de confier l'entretien du terrain de football à l'entreprise Méridionale Environnement pour l'année 2023 pour un montant de 5.898,00 euros TTC incluant la taille de la haie, ainsi que l'entretien du terrain stabilisé pour 918,00 euros TTC,

✚ S'OPPOSE au reversement à la Communauté de Communes, de la totalité du produit de la taxe d'aménagement, quand l'opération de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments, les installations ou aménagements de toute nature, sont situés sur une Zone d'Activités Economiques (ZAE),

✚ S'OPPOSE au reversement à la Communauté de Communes, du produit collecté de taxe d'aménagement, quand le projet est porté par la Communauté de Communes, hors des Zones d'Activités Economiques,

✚ AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté de Communes, l'avenant n°1 concernant le remplacement de la refacturation de la Communauté de Communes vers les communes adhérentes au service commun « cuisine centrale » par une

imputation directe sur le montant des attributions de compensation,

✚ AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté de Communes, l'avenant n°1 concernant le remplacement de la refacturation de la Communauté de Communes vers les communes adhérentes au service commun « autorisation du droit des sols » par une imputation directe sur le montant des attributions de compensation,

✚ ACCEPTE les travaux supplémentaires de maçonnerie et de dépose et repose d'une clôture pour un montant de 5 606,04 € TTC conformément au devis l'entreprise Vendée Services Emulsion, et de ce fait, DECIDE le virement de crédits nécessaires,

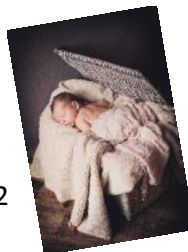
✚ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent technique avec la Commune de La Caillère-Saint-Hilaire pour une durée d'un mois renouvelable.



tat civil - année 2022.

Naissances

Jeanne LEBURGUE née le 1er avril 2022
Tom GRENOUILLEAU MENAY né le 12 avril 2022
Ema PIERREJEAN née le 3 juin 2022
Bilel ADEL né le 12 juin 2022
Théo BONNIN né le 13 juin 2022
Guillaume CHABOT-MORISSEAU né le 21 juin 2022
Sistine RASTETTER née le 15 septembre 2022
Délina PAQUEREAU née le 25 septembre 2022
Mallauray DUSSARD née le 13 novembre 2022



Mariages

Philippe CLIQUET et Magali ABIAN
mariés le 16 avril 2022

Romain LEMARIE et Lucie CLAIRAND
mariés le 11 juin 2022



Décès

Gaston CHESSE
décédé le 29 avril 2022

Jérémy PASQUEREAU
décédé le 3 juin 2022

Jacqueline HUCTEAU veuve BOBINET
décédée le 2 septembre 2022

Hélène BOURREAU épouse DARBIN
décédée le 22 novembre 2022

Personnes décédées hors commune et inhumées à La Jaudonnière

Andrée GRASSIN veuve ROUSSEAU
décédée le 10 février 2022

Monique CHAMARE épouse BOISDE
décédée le 1er mai 2022

Renée BRIDONNEAU veuve LOUET
décédée le 22 mai 2022

Pauline BARDIN veuve DESCHAMPS
décédée le 13 août 2022

Jeannine BÉLY veuve BROSSET
décédée le 8 décembre 2022



Recensement de la population 2023.

Cette année, la commune de LA JAUDONNIERE réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **19 janvier 2023**.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19 janvier 2023 ?

Contactez la mairie.

La commune de LA JAUDONNIERE est découpée en deux districts :

↳ Le district n°1 regroupe le bourg et la périphérie du bourg (l'Ochetrie, La Reinière, Beau-lieu ...)

↳ Le district n°2 regroupe les villages de Parreds, Allard, La Monerie, La Gare, Mitteau-les-Champs ...

Deux agents recenseurs ont donc été recrutés :



Madame
Françoise ALBERT



Monsieur
Daniel AMIAUD



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie :

Tel : 02 51 34 30 09

Mail : mairie.lajaudonniere@wanadoo.fr



La fibre optique et ses contraintes.

La fibre optique arrive dans notre commune et vous êtes nombreux à vous poser des questions :

Pourquoi rajoute-t-on des poteaux supplémentaires ?

La fibre emprunte de façon prioritaire les infrastructures existantes du réseau téléphonique historique, et 60 % de ce réseau est aérien. La fibre représente une charge supplémentaire sur chaque poteau électrique ou téléphonique, ce qui nécessite le redressement, le renforcement ou le doublement de 20 à 30 % des poteaux. Changer un poteau électrique engendrerait des coûts incompatibles avec le respect de l'enveloppe prévue pour ces travaux. L'optimisation la plus adéquate, concernant cette opération, a été recherchée en collaboration avec la commune.

Pourquoi suis-je obligé d'élaguer le long des lignes téléphoniques ?

La loi ELAN, article L51 du code des Postes et des Télécommunications Electroniques, a conforté la responsabilité des riverains dans l'entretien de la végétation aux abords de leur propriété :

« Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants ». [...] « En cas de défaillance de leur part, ces opérations sont accomplies par l'exploitant du réseau ouvert au public assurant des services fixes de communications électroniques, aux frais du propriétaire du terrain, du fermier ou de leurs représentants ».

En conséquence, nous invitons les propriétaires, les fermiers ou leurs représentants à entretenir leurs haies le long des lignes téléphoniques comme le long des routes ainsi que le prévoit la loi, et ce, pour le respect de tous.

Pour rappel, la végétation doit être à minima à 0,5 mètre à l'horizontal et à 1 mètre à la verticale de la ligne.

Quand pourrai-je me connecter avec la fibre ?

Théoriquement le déploiement de la fibre sur notre commune devait être terminé pour 2022. Actuellement l'ensemble du bourg est connecté, le réseau aérien est en préparation et les villages devraient pouvoir bénéficier de la fibre dans le courant du 1er trimestre 2023. En ce qui concerne le village Pareds, la décision d'enfouir le réseau a retardé la procédure, une connexion à la fibre serait possible lors du 2e trimestre de 2023.

Dernière information : vous avez le choix de votre opérateur, personne ne peut vous l'imposer.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Cette année, les membres du CCAS de La Jaudonnière ont décidé de convier nos aînés à un après-midi festif le 28 janvier prochain.

Ce moment de convivialité sera l'occasion de se retrouver autour d'une galette des rois et sera ponctué d'histoires et de chansons en patois. Hervé et Jean sauront sans aucun doute égayer cette soirée d'hiver.



Une invitation sera adressée aux habitants de la commune. Si toutefois, certaines personnes étaient malencontreusement « oubliées », qu'elles n'hésitent pas à se faire connaître auprès de la mairie.



**Les conteurs de l'yon
vénév marolais et Jean à la goule
histoires chansons en patois de chez nous
chansons à ripouser
guitare accordéon diatonique**

Marché au Village » Saison 2022.



La saison des marchés semi-nocturnes de notre commune vient de se terminer, ce vendredi 9 décembre, par notre tout premier marché de Noël. Comme pour nos marchés d'été, les artisans ont répondu présents, le Père Noël nous a fait l'honneur de sa visite pour le plus grand bonheur des plus, jeunes, les enfants et les adultes ont pu faire des balades en calèche, nous avons pu nous restaurer sur place (fouaces et tartiflette), et le groupe Jazzy « Méfie-toi du chat » a animé cette soirée très agréable, aussi bien en intérieur qu'à l'extérieur.



De mai à septembre, notre commune a pu bénéficier de ce nouveau service de proximité, qu'est le « marché au village », et qui donne vie au centre bourg un vendredi soir par mois. Cette année encore, ces soirées conviviales ont été une réussite. Les artisans se sont relayés pour assurer la pérennité du marché, les bénévoles ont été nombreux pour l'installation, le démontage, le service du bar et le bon déroulement de chacun de ces événements, et, le public a, lui aussi, répondu présent à chaque marché ; pour ce, la commune tient à tous vous remercier. Celui du 8 juillet avec le feu d'artifice et le bal ayant été l'un des marchés les plus haut en couleur.



Le Conseil Municipal espère pouvoir renouveler cette aventure la saison prochaine. Dans cette attente, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. Au plaisir de tous se revoir lors des marchés de la saison 2023 !

La commission marchés.



Merci aux bénévoles

Avec l'abandon de produits phytosanitaires l'entretien du cimetière devenait de plus en plus contraignant. Pour contrer les conséquences de cette démarche pourquoi ne pas faire appel au bénévolat ? Après avoir fait appel à une vingtaine de jeunes retraités, c'est avec surprise, que dix-sept volontaires se sont présentés. Munis de ratisse et de faucilles tous se sont activés ce jeudi matin entre les tombes et dans les allées. Après une matinée de travail le résultat était surprenant, notre cimetière était nettoyé. Heureux d'œuvrer ensemble, les participants se sont mis rendez-vous pour un nettoyage de printemps.



Portail familles de la CDC SUD VENDEE LITTORAL

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral développe son « portail famille » pour faciliter les démarches des usagers des services de l'Enfance Jeunesse. Ce portail constitue un moyen privilégié d'accéder aux informations concernant l'inscription des enfants. Les parents peuvent par exemple vérifier le montant de leur quotient familial qui détermine les tarifs de certaines prestations, comme par exemple dans les centres de loisirs. Ils peuvent également communiquer aux services des informations pour actualiser le dossier ou encore télécharger des documents utiles accessibles très facilement. Ils peuvent surtout faire une demande de réservation pour une activité et ainsi vérifier qu'elle a été prise en compte dans l'historique, retrouver leurs factures et les éditer, etc.

Ce portail a été étendu à la restauration scolaire et est actif depuis décembre 2022. Il est accessible à tout moment, 24h/24 et 7 jours sur 7 et permet aux parents de réserver les repas à la cantine, jusqu'à 7 jours avant la prestation, et de commander pour l'année entière si l'enfant mange tous les jours à la cantine. Les personnels en charge de la restauration pointent ensuite les présences ou absences des enfants afin de réduire le risque d'erreurs d'effectifs et de facturation.

Les factures de cantine seront dématérialisées et ne seront plus envoyées par le Trésor Public mais consultables sur le portail famille, avec un délai prévisionnel de 7 semaines, à compter des repas du mois de janvier 2023.

Pour annuler un repas, passé le délai de prévenance de 7 jours, il reste nécessaire de contacter la cuisine centrale au [09.67.18.09.35](tel:09.67.18.09.35) ou en envoyant un mail à cuisinecentralesh@sudvendeelittoral.fr

Le portail permet aux parents de compléter un dossier de base actualisable, pour pouvoir accéder également aux crèches et aux accueils de loisirs, mais également pour retrouver l'ensemble des documents qui concernent les enfants sur un même site.



Isabelle PASQUIER
Service Enfance-Jeunesse
Responsable de l'Unité Cuisine centrale

09 67 18 09 35 / 07 85 19 49 90

62, avenue des Frères - 85210 Sainte-Hermine

ipasquier@sudvendeelittoral.fr
www.cc-sudvendeelittoral.fr





Inauguration de la garderie périscolaire.

C'est en présence de Madame Nicole Chabannier sous-préfète, de Pierre Henriët Député, de Philippe Barré Conseiller Régional, de Catherine Poupet Conseillère Départementale, des élus, des enseignants, du personnel communal des enfants et de leurs parents que notre Maire Yann Pelletier a coupé le ruban pour l'inauguration de la garderie périscolaire le 2 Décembre 2022.



Cette réalisation d'un montant de 82596 € a été subventionnée à 76,35 %. Reste à charge pour la commune la somme de 19532 €. Ce fut l'occasion de remercier tous ceux qui ont œuvré à cette opération. C'est dans un local clair, agréable et fonctionnel, bien mis en valeur par Léonie l'animatrice que les enfants vont pouvoir s'exprimer.

Les enfants sont accueillis dans la nouvelle l'accueil périscolaire les jours ci-dessous.

LUNDI	7 h 15 - 8 h 20 16 h 30 - 19 h 00
MARDI	7 h 15 - 8 h 20 16 h 30 - 19 h 00
JEUDI	7 h 15 - 8 h 20 16 h 30 - 19 h 00
VENDREDI	7 h 15 - 8 h 20 16 h 30 - 18 h 30



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

SCOT – ENQUETE PUBLIQUE

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document phare qui va permettre de fixer les grandes orientations du territoire en matière d'aménagement à l'horizon d'une vingtaine d'années.

Du jeudi 15 décembre 2022 au mercredi 18 janvier 2023, une grande enquête publique est ainsi organisée sous le contrôle de commissaires enquêteurs. Pendant toute cette période, les habitants peuvent faire part de leurs observations sur ce projet de document d'urbanisme.

Le dossier sera disponible à partir de l'ouverture de l'enquête publique :

- ✓ Au siège de Sud Vendée Littoral aux heures habituelles d'ouverture
- ✓ Dans les mairies de Luçon, Sainte-Hermine, Mareuil-sur-Lay-Dissais, L'Aiguillon-la-Pré, (commune déléguée de La-Faute-sur-Mer), La Tranche-sur-Mer, Chaillé-les-Marais aux heures habituelles d'ouverture
- ✓ Sur internet rubrique enquête publique : [Enquêtes publiques – Communauté de Communes Sud Vendée Littoral](https://www.sudvendee.fr/communes/sud-vendee-littoral) (cc-sudvendee.littoral.fr)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Depuis décembre 2021, la Communauté de communes a lancé l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme intercommunal pour l'ensemble des communes du territoire.

Déterminant pour permettre un aménagement du territoire durable et cohérent, le Plan local d'urbanisme intercommunal fixe les règles d'occupation du sol : il définit ainsi les possibilités et les conditions d'utilisation et de construction pour chaque parcelle, sur une période de 10 ans.

Le PLUi aura vocation à remplacer tous les documents d'urbanisme en vigueur sur son territoire (PLUi de l'ancienne communauté de communes du Pays de Sainte-Hermine, PLU et carte communale) et à couvrir les communes qui sont actuellement sans document d'urbanisme.

Objectifs et moyens de concertation

Parmi les objectifs fixés, le PLUi vise à proposer une offre de logements diversifiée, promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle, maîtriser la consommation d'espace, renforcer Luçon en tant que ville-centre ou encore privilégier la densification des bourgs à l'extension de l'urbanisation.

Pour informer de l'avancée du plan, la Communauté de communes se saisit de différentes modalités de concertation : concertation dans les communes, publications papier et numériques, communication presse, ateliers participatifs... mais aussi l'organisation de réunions publiques.

Tout au long du projet, chaque citoyen peut exprimer ses observations et suggestions dans les cahiers de concertation disponibles en mairie et au siège de la Communauté de Communes, ou par courriel à : pluiccsvl@sudvendee.littoral.fr

Les grandes étapes

L'élaboration d'un PLUi comprend plusieurs étapes, du diagnostic au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), jusqu'à l'approbation du PLUi :



ainte Barbe 2022

Samedi 10 décembre a eu lieu sur notre commune La Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers de La Cailère-St Hilaire. Ce fût l'occasion de mettre à l'honneur l'engagement et le dévouement de ces hommes et femmes au service de la population, ainsi que des nombreux JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) bénévoles, présents ce jour, par des remises de médailles et de diplômes.



Bibliothèque

ctualités à la bibliothèque.



L'année 2022 se termine, quelques nouveaux lecteurs adultes sont venus s'inscrire afin de profiter du choix multiple de nos livres BD, romans, policiers et documentaires. Notre bibliothèque possède un peu plus de 2800 livres avec également un choix important pour les enfants qui ont été moins nombreux cette année.

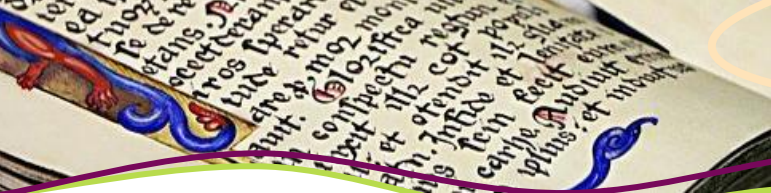
Comme tous les ans nous venons de faire l'achat de nouveaux livres avec un choix orienté vers de grands auteurs comme : G. MUSSO, H. COBEN, F. BOURDIN, M. DA COSTA, V. GRIMALDI, Marie-

Bernadette DUPUY..... Ainsi que 2 auteurs vendéens dont Yves VIOLIER et Michèle MAZOUÉ.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est gratuite et ouverte à toutes et tous le lundi de 18 heures à 19 heures ainsi que le samedi de 11 heures à 12 heures. Si vous ne connaissez pas notre local venez le découvrir, les bénévoles sont présentes pour vous recevoir et vous conseiller.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

L'équipe de bénévoles



Notre histoire des guerres de religions aux guerres de Vendée.

L'après guerre de religion :

Notre contrée est marquée par les conséquences des guerres de religion, le Poitou est un peu oublié par la monarchie pendant le XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Le protestantisme perd de son importance dans notre région après la démolition de l'ancien temple, cependant les protestants conservent la liberté de culte encore quelques décennies.

En 1622, les protestants menacent de nouveau d'enflammer la région en reprenant les armes. Louis XIII, lui-même, vient les combattre et les vaincre dans les marais de Riez. Les forces des réformés sont finalement réduites lors du siège de la Rochelle en 1625, décidé par le Cardinal-ministre de Richelieu, qui fut quelques années plus tôt évêque de Luçon. En 1685, Louis XIV révoque l'édit de Nantes supprimant officiellement la religion protestante, les poussant ainsi dans la clandestinité ou l'exil.

Ces siècles voient la reconstruction de l'église actuelle de la Jaudonnière qui sera terminée en 1700. Une expansion de la démographie marque cette époque.

Les troubles de la Révolution :

Quand la Révolution éclate en 1789, l'abolition des droits féodaux et des privilèges est accueillie avec satisfaction par le monde paysan de nos contrées. Le département de la Vendée est créé en 1790, et la Jaudonnière devient chef-lieu de canton. Les communes de la Réorthe, de Saint-Juire, de Champgillon, de Saint-Martin Lars, de Saint-Marc des Prés, de Saint-Philbert du Pont Charrault font alors partie de sa juridiction.

Cependant la nouvelle administration, qui se met en place à partir de 1791, n'est pas toujours bien admise. Les paysans vendéens ne voient pas souvent d'un bon œil la confiscation des biens du clergé, perdent confiance quand on oblige leurs prêtres à prêter serment de fidélité à la nation et refusent bientôt de cautionner un pouvoir qui s'attaque à la religion.

L'exercice du culte est arrêté dans l'église de Parès, et le bâtiment est vendu comme bien national.

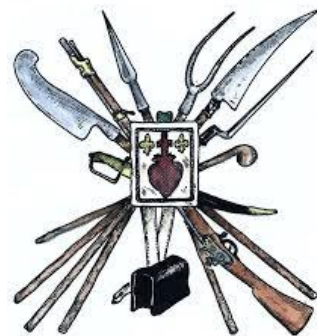
Le curé de la Jaudonnière, Messire Hubert s'exile en Espagne en s'embarquant aux Sables d'Olonne le 9 septembre 1792 à bord de la barque *Jean-François* commandée par le sieur François Picard, il retrouvera l'église lors de son retour en 1801, pillée, les ornements détruits, les biens vendus. Il fut inhumé au pied

de la croix du cimetière, il était très estimé de ses paroissiens.

Quand la République fait monter Louis XVI sur l'échafaud en janvier 1793, la résignation n'est déjà plus ce qu'elle était, et, quand la Convention décrète la levée en masse, l'insurrection éclate.

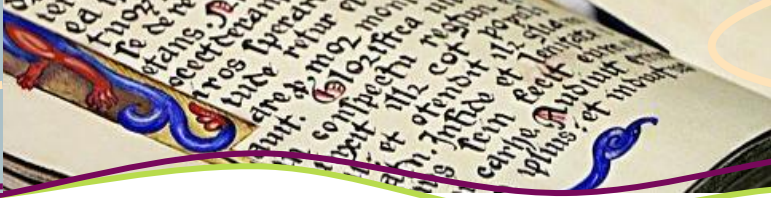
Les Guerres de Vendée :

Alors qu'ailleurs en France les révoltes contre la levée en masse sont réprimées, un territoire insurgé, appelé la « Vendée militaire » par les historiens, se forme au sud de la Loire-Inférieure (Bretagne), au sud-ouest du Maine-et-Loire (Anjou), au nord de la Vendée et au nord-ouest des Deux-Sèvres (Poitou). Progressivement, désignés par le nom de « Vendéens », les insurgés établissent en avril une « Armée catholique et royale ».



La Jaudonnière se trouve au cœur de l'insurrection; nos insurgés sont placés sous le commandement de Charles de Royrand, général de l'Armée catholique et royale du Centre, dans la division de la Chataigneraie dirigée par le Colonel Baudry d'Asson. Charles Sapinaud de La Rairie remplaça Royrand en 1794, à la suite de la mort de ce dernier lors de la virée de Galerne. Baudry d'Asson fut spécialement chargé d'organiser les comités dans les paroisses de Bazoges-en-Pareds, Mouilleron-en-Pareds, Chefbois, la Caillière, Saint-Hilaire-du-Bois, la Jaudonnière et Saint-Philbert-du-Pont-Charrault.

Les insurgés s'emparent le 15 mars de Chantonay. Entre-temps le 12 mars, 3 000 insurgés du sud de la Vendée, menés par Charles de Royrand, Sapinaud de La Verrie et Sapinaud de La Rairie viennent prendre



position aux Quatre-Chemins, à L'Oie. Une colonne de 2400 gardes nationaux commandée par le général Louis de Marcé sort de La Rochelle afin de réprimer l'insurrection en Vendée. Le 18 mars, elle prend Chantonay aux insurgés, puis elle avance vers Saint-Fulgent. Mais le 19 mars, la colonne est surprise au pont de Gravereau, près de Saint-Vincent-Sterlanges, et est mise en déroute par les forces de Royrand et de Sapinaud de La Verrie. Les républicains refluent jusqu'à La Rochelle où Marcé est destitué, mis en état d'arrestation. Accusé de « trahison », il est guillotiné six mois plus tard à Paris. La bataille, dite du « Pont-Charraut » a un impact psychologique immense qui porte jusqu'à Paris. La déroute ayant eu lieu en plein cœur du département de la Vendée, tous les insurgés de l'Ouest sont, à partir de là, qualifiés de « Vendéens ».

Après leur échec pour prendre Luçon le 30 juillet 1793, les insurgés de l'armée du Centre rentrèrent à Chantonay sans être inquiétés. De là, leurs chefs tenaient en haleine toute la contrée, ainsi que le prouve la proclamation suivante, empruntée à la collection de M. Dugast-Matifeux :



DE PAR LE ROI.

Il est enjoint à tous les habitants de la paroisse de la Jaudonnière en état de porter les armes, de se trouver samedi à Chantonay avec leurs armes en bon état, et le plus de pain qu'ils pourront, pour être prêts à marcher de suite où besoin sera. Tous ceux qui refuseront de marcher, ou qui n'apporteront pas à l'armée les fusils et munitions qu'ils ont chez eux, seront punis comme rebelles à la Religion et au Roi, et désobéissants aux chefs des armées Catholiques et Royales.

Les officiers seuls du Conseil provisoire resteront à leur poste pour l'utilité publique, et tiendront la main à l'exécution de la présente, sous leur responsabilité.

A Chantonay ce huit août 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

N. On ne demande absolument que les gens de bonne volonté, point de piques, le moins que l'on pourra.

Par MM. du Conseil de guerre
Verteuil.

Tous ceux qui auront caché leurs armes, et qu'elles se trouveront, elles seront confisquées au profit de la personne qui les trouvera et condamnés en même temps à trente livres d'amende.

Verteuil.

En août 1793, une division de Bonchamps sous la conduite d'Autichamps reçut l'ordre de passer par la Jaudonnière pour couper la ligne de retraite des républicains sur la route de Chantonay-Luçon. Le général républicain Lecomte se porta en personne au-delà de Saint-Philbert pour s'assurer du mouvement de l'ennemi. Il apprend que les Vendéens occupent la plaine située entre Bazoges et la Jaudonnière. Il vole aussitôt au camp et envoie 15 cavaliers à la Réorthe pour maintenir la communication de la grande route, le 7^e bataillon de la formation d'Orléans avec une pièce de canon au Pont-Charraut, pour renforcer ce poste, qui était gardé par le 4^e bataillon de la Dordogne, avec une seule pièce d'artillerie. Mais à peine les paysans d'Autichamp s'étaient-ils montrés avec leurs vestes bleues bien connues, sur les hauteurs, à l'ouest de Saint-Philbert et de la Jaudonnière, à deux kilomètres du Pont-Charraut, que le bataillon de la Dordogne s'était enfui précipitamment sans tirer un coup de fusil, entraînant après lui le 7^e d'Orléans. Dès lors, le Pont-Charraut tombe au pouvoir des Vendéens.

Fin décembre 1793, le général Turreau prend la tête de l'armée républicaine de l'Ouest. S'appuyant sur la loi du 1^{er} août 1793, votée à la Convention Nationale et sur divers décrets des représentants en mission, il met au point un plan de campagne dans lequel vingt colonnes mobiles, ultérieurement rebaptisées « colonnes infernales », sont chargées de dévaster et d'appliquer la politique de la terre brûlée dans les territoires insurgés. Le 19 janvier 1794, il envoie à ses généraux les instructions à suivre. La consigne est de passer au fil de la baïonnette tous les rebelles « trouvés les armes à la main, ou convaincus de les avoir prises », ainsi que « les filles, femmes et enfants qui seront dans ce cas ». Il ajoute que « les personnes seulement suspectes ne seront pas plus épargnées ».

Le 24 mars 1794 Turreau donne au général Huché de prendre le commandement des troupes de Luçon, et de « faire enlever par tous les moyens militaires, les subsistances et fourrages qui se trouvent sur la droite, depuis Sainte Hermine jusqu'à Chantonay ».

Le 28, Huché ne voulant pas demeurer en reste avec le cynique Turreau, donne la liste des communes à vider et à incendier à ces troupes : « Il vous est ordonné de partir de suite avec vos bataillons, sans sac, pour se rendre et passer à Pont-Charraut, Chantonay, La Jaudonnière, etc... La destitution de Turreau, le 13 mai 1794, marque la fin des colonnes infernales, cependant la diminution des violences n'est que progressive.

Les troupes commandées par Huché se distinguent par leurs violences et leurs atrocités, au point d'exterminer des populations entières, massacrant in-

distinctement royalistes et patriotes. Ces troupes se livrent ainsi aux pillages, massacrent la population civile, violant et torturant, tuant femmes et enfants, souvent à l'arme blanche pour ne pas gaspiller la poudre, brûlant des villages entiers, saisissant ou détruisant les récoltes et le bétail.

Le 12 février 1795, Charette, Sapinaud et plusieurs de leurs officiers rencontrent les représentants en mission au manoir de La Jaunaye, à Saint-Sébastien, près de Nantes. Après plusieurs jours de discussions, un accord de paix est conclu le 17 février 1794.

Le 24 juin 1795, Charette rassemble ses divisions à Belleville et annonce à ses troupes la rupture du traité de La Jaunaye et la reprise de la guerre (2^{ème} guerre de Vendée); l'armée du Centre de Sapinaud ne rompt, quant à elle, pas le traité. Le 3 octobre, Sapinaud reprend les hostilités et s'empare de Mortagne-sur-Sèvre. Mais dès le lendemain, les troupes républicaines contre-attaquent et reprennent la localité. De son côté, Sapinaud attaque sans succès Landes-Genusson le 25 novembre. Abandonné par ses troupes, il trouve refuge chez Stofflet en décembre. En janvier 1796, il signe la paix.

Le 14 septembre 1799, 200 chefs chouans et vendéens se réunissent au château de la Jonchère, près de Pouancé, défendu par 1 200 hommes et fixent une prise d'armes générale pour le 15 octobre (3^{ème} guerre de Vendée). Le commandement est réorganisé Suzannet succède à Charette à la tête de l'armée du Bas-Poitou, Sapinaud reprend son commandement de l'armée du Centre. Les Vendéens ne rencontrent que des échecs. Les chefs vendéens, Suzannet, d'Autichamp et Sapinaud, signent la paix à Montfaucon-sur-Moine le 18 janvier 1800.

La pacification de la Vendée s'achève alors, avec le concordat de 1801 qui assure la liberté religieuse. Bonaparte cherche à rétablir l'ordre et la confiance. Bien qu'admiratif de ces paysans qui ont fait selon ses mots une « guerre de géants », il les exempte de service militaire et, en même temps, pour mieux pacifier un département qu'il craint, il en transfère le chef-lieu à La Roche-sur-Yon, petit bourg plus central. Il y fait

édifier une véritable ville nouvelle à vocation administrative et commerciale. Parallèlement, il réorganise l'économie en versant des subventions, crée une route de La Roche-Napoléon à Beauvoir-sur-Mer et développe l'enseignement secondaire en démarrant des établissements sur le département.

La 4^{ème} guerre de Vendée est un conflit qui opposa les bonapartistes et les royalistes en mai et juin 1815, pendant les Cent-Jours (Napoléon, rompant avec ses promesses concernant la conscription, ranime les braises de la révolte). Les premiers troubles éclatent en Vendée militaire, à Pouzauges, Les Épesses et Chantonay.

Depuis Londres, Louis de La Rochejaquelein avait annoncé l'arrivée par les Anglais d'un débarquement d'armes et de munitions. Le 11 mai, Suzannet et d'Autichamp décident de lancer les hostilités pour le 15 mai. Suzannet commande l'armée du Marais, d'Autichamp commande l'armée d'Anjou, Auguste de La Rochejaquelein dirige l'armée du Haut-Poitou, Sapinaud prend la direction de l'armée du Centre. Mais les Vendéens sont très mal équipés, la plupart ne sont armés que



Louis du Vergier, marquis de La Rochejaquelein

de faux, le débarquement d'armes et de munitions promis par La Rochejaquelein est donc essentiel. Le 9 mai, la frégate britannique L'Astrée, arrive en vue des côtes vendéennes, avec à son bord Louis de La Rochejaquelein et la cargaison d'armes. Les généraux vendéens élisent Louis de La Rochejaquelein comme généralissime, mais le 4 juin La Rochejaquelein est tué lors d'un combat. La mort du général en chef diminue grandement le moral des Vendéens et beaucoup commencent à désertir. Les 9 et 10 juin, les généraux vendéens se réunissent à Rocheservière, il était urgent d'élire un nouveau généralissime, au terme du vote Sapinaud est élu à l'unanimité, cependant Sapinaud démissionne rapidement par lassitude et nomme d'Autichamps pour lui succéder.

Après la victoire du général Travot à Rocheservière le 21 juin, des propositions d'amnistie totale sont faites aux Vendéens, les généraux vendéens sont divisés, Auguste de La Rochejaquelein est opposé à la paix, en revanche Charles d'Autichamp y est favo-



Pierre Jean Baptiste Constant, comte de Suzannet

able. Finalement, les 34 officiers vendéens présents passent au vote, 22 se prononcent pour la paix, 12 pour la guerre. La plupart des Vendéens, soldats, nobles, comme officiers, n'ont plus l'enthousiasme de se battre, de plus le clergé n'étant pas persécuté, très peu de prêtres étaient favorables à l'insurrection, une bonne partie soutenait même Napoléon. Mais peu de temps après, la nouvelle de la défaite de Napoléon à la bataille de Waterloo le 18 juin arrive en Vendée. Militairement vaincus, les Vendéens se retrouvaient alors dans le camp des vainqueurs et les derniers chefs signèrent la paix à Cholet le 26 juin.

Quelques personnages et maison noble de la Jaudonnière:

La commune de la Jaudonnière abrite plusieurs maison noble qui ont appartenues à de nobles familles ayant fourni de célèbres généraux lors des guerres de Vendée.

↳ Le petit Mitteau, fut habité pendant quelques temps par la famille de la ROCHEJAQUELIN. Le marquis Henri Louis Auguste du Vergier de La Rochejaquelein (1749-1802) se maria à la Jaudonnière avec Constance de Caumont d'Adde (1749-1798). De ce mariage naquit:



- Henri du Vergier, comte de La Rochejaquelein (1772-1794), est l'un des chefs de l'armée catholique et royale au cours de la guerre de Vendée



Henri de du Vergier, comte de La Rochejaquelein

- Louis du Vergier, marquis de La Rochejaquelein (1777-1815), est un militaire français et un général vendéen. En 1801, il épousa Victoire de Donnissan, veuve du marquis de Lescure, héros des premières guerres de Vendée. Célèbre pour ses «Mémoires de Madame de La Rochejaquelein».

- Auguste du Vergier de La Rochejaquelein, né le 17 avril 1784 à La Jaudonnière (Poitou), mort le 21 novembre 1868 à Paris, est un militaire français et un général vendéen.



↳ La Forêtterie et ses dépendances appartenait anciennement à la famille de SUZANNET DE LA CHARDIERE qui était seigneur de La Jaudonnière. Cette châtellenie avait droit au notariat ; elle avait aussi son tribunal et sa prison qui connaissaient des délits correctionnels, étaient composés d'un sénéchal juge, de deux assesseurs, d'un procureur fiscal et d'un greffier. Le local où ce tribunal tenait ses audiences s'appelait «Le Parquet ». Ce petit édifice qui est contigu aux Halles a été vendu et converti en une maison d'habitation qui porte aujourd'hui ce nom de «Parquet ».



Le baron Pierre-Alexandre de Suzannet seigneur de la Chardière (1739-1815), est le frère aîné de Jean-Baptiste-François de Suzannet, qui faisait partie de l'état-major de Louis-Antoine de Bougainville lors de son voyage autour du monde. Il est un officier de marine, et est nommé vice-amiral le 13 juillet 1814 par Louis XVIII, il participa aux guerres d'Amérique. De son mariage avec Louise Charlotte de Caumont d'Adde, fille de l'amiral Alexandre Tancrede de Caumont d'Adde, il a eu deux enfants dont le général Pierre Constant de Suzannet .

- Pierre Jean Baptiste Constant, comte de Suzannet (1772-1815), est un militaire français et un général vendéen, et est le cousin germain de Henri de La Rochejaquelein (leurs mères étaient sœurs)

↳ le Grand Mitteau, habité par la famille de CAUMONT . L'amiral Alexandre Tancrede de Caumont d'Adde, seigneur de Mitteau et d'Avrilliers (1708-1777). Il est un officier de marine et aristocrate du XVIII^{ème} siècle. Il sert pendant la guerre de Sept Ans. Commandant de vaisseaux, il termine sa carrière avec le rang de chef d'escadre des armées navales. Il est également chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épouse Angélique de Goussé de La Roche-Allard le 9 novembre 1742 ; le couple a six enfants. Il est le grand-père du général de Suzannet, et du général de la Rochejaquelein.



Notre année 2022-2023 à l'école André Drapeau.

Cette année, l'école compte 59 élèves. Ils sont répartis dans les classes de Madame Mireille GUILMINEAU (Maternelle) avec l'aide de Dominique BOUILAUD (ATSEM), de Madame Sophie BRUCHE (CP-CE1-CE2) et de Monsieur Thomas GUINAUDEAU (CE2-CM1-CM2).

Le 17 octobre, les classes de cycles 1 et 2 sont allées aux Enfantaisies scolaires à Ste-Hermine.

Ils ont participé à divers ateliers. Pour la maternelle : l'argile, la danse, les jeux d'ombres et les percussions musicales. Pour le cycle 2 (CP-CE1-CE2) : l'art floral, l'écoute active, le théâtre et la cuisine musicale.

Ensuite, ils ont assisté à un spectacle de la troupe « Rit Qui Qui ». Les artistes de cette troupe ont émerveillé les enfants avec leur élégance, leur sensibilité, leur fraîcheur et leur joie de vivre.

Les élèves (et les accompagnateurs) ont beaucoup apprécié cette matinée artistique et dynamique.



La pratique du sport est un enjeu majeur pour la santé et la réussite des élèves. Ainsi, les enfants de CM1-CM2 se sont rendus sur le site des Terres Noires à la Roche-sur-Yon pour pratiquer le tennis dans le cadre de l'Open de Vendée (tournoi international de tennis). Puis, ils ont assisté à un match où s'opposaient deux joueurs professionnels au Vendespace. Cette journée leur a permis d'interviewer le tennisman français, Quentin Halys.

Également, ce premier trimestre a été l'occasion de mettre en place un cycle d'escrime de 8 séances. Les élèves ont pu s'initier à cette nouvelle pratique sportive et développer de nouvelles compétences physiques. Équipés de leur masque, de leur plastron et de leur fleuret, ils ont pu s'affronter lors d'un tournoi final. Aussi, ce cycle leur permet d'enrichir leur vocabulaire avec de nouveaux mots (esquive, parade, rompre...). Cette nouvelle pratique sportive a été fortement appréciée de chacun.

Le Frelon Asiatique

Cet insecte est apparu en France il y a une quinzaine d'années. Présent désormais sur tout le territoire, il s'attaque avant tout aux vergers et aux abeilles, qui constituent sa nourriture préférée. Mais il arrive qu'il s'en prenne aux êtres humains.

Le frelon asiatique cause des dégâts importants dans les vergers en dévorant les fruits et il a la particularité de s'attaquer aux abeilles ainsi qu'aux insectes de très nombreux ordres et notamment aux guêpes, mouches, papillons ainsi qu'aux araignées.

Pour limiter sa prolifération, des interventions ponctuelles de professionnels sont possibles, afin de permettre la destruction des nids qui menacent directement les ruches ou les populations.

Dans notre secteur, nous pouvons contacter :

- ✓ Solution nuisible à Chantonay :
06 22 35 16 20
- ✓ Solution Antoine Beaufour à La Caillère :
06 14 41 91 30

Comment repérer un nid ?

Le nid du frelon asiatique a une forme de boule, contrairement à celui de son homologue européen (davantage en forme de) et il mesure jusqu'à 1,20 mètre de haut. Il est construit la plupart du temps en hauteur, à plus de 10 mètres d'altitude. Il se situe souvent en pleine lumière. Sa zone de prédilection : la cime des arbres, cabanes de jardins ou à proximité d'un point d'eau. L'entrée du nid est latérale et il est constitué majoritairement d'écorces et de bois tendre.

Comment les différencier

Frelon asiatique	Nid
Abdomen noir, cerné de deux liserés fins jaune-orange et d'un segment orange. Pattes jaunes, thorax noir et tête orange et noir.	Petite entrée (moins de 4 cm) latérale. Caractérisé par des écailles concentriques. Forme plutôt sphérique.
Taille : 17 à 32 mm	Situé souvent en pleine lumière.

Frelon européen	Nid
Abdomen jaune rayé de noir. Pattes rousses, thorax noir et roux et tête jaune-orange.	Grande entrée (10 cm) vers le bas. Apparence de papier mâché gris, forme conique.
Taille : 18 à 35 mm	Situé dans l'obscurité (arbre creux, toiture).

Guêpe	Nid
Abdomen et corps très distincts. Peu de poils. Abdomen noir et jaune vif.	Apparence de papier mâché gris. Lieu, taille et forme variables selon l'espèce. Parfois dans le sol.
Taille : 15 mm	

SOURCE : INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL. LP/INFOGRAPHIE.

Vie Associative

Comité des Fêtes

L'année 2022 a été sous le signe du soleil, par le temps et la réussite des manifestations du Comité des Fêtes.

La rand'eau gourmande du 18 juin a réuni, plus de 300 marcheurs sous la canicule et nous avons assuré aussi l'organisation de la buvette lors des 5 marchés les 2^{ème} vendredi des mois de mai, juin, juillet, août, septembre, décembre.

Lors de notre assemblée générale du 1er décembre il a été remis un chèque de 300€ à

chaque association ayant contribué aux différents événements.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre prochaine rand'eau gourmande le samedi 17 juin 2023.





ZUMBA avec CHRISTELLE, Coach Diplômée d'État
 *** LES MERCREDIS 19H30-20H30***
 SALLE OMNISPORT – LA JAUDONNIERE

La saison sportive 2022-2023 a débuté depuis septembre tous les mercredis, de 19h30 à 20h30, à la salle omnisport de la Jaudonnière.

En moyenne, 20 adhérentes sont au RDV des séances de Zumba rythmées et animées par Christelle, notre Coach Diplômée d'État.



Grâce aux nombreux Nouveaux Visages, Nouveaux Sourires qui ont rejoint la 4ème saison de Rythm et Zum, une Nouvelle Dynamique est née au sein de l'Asso Rythm et Zum. Merci à Vous chères Adhérentes.

Les enchaînements progressifs sont minutieusement travaillés, préparés et répétés par Christelle.

Si vous aussi, vous voulez vous évader, tout oublier, vous défouler, voyager sur des musiques entraînantes et même chanter pendant les chorées, venez essayer le temps de **2 séances gratuites et sans engagement**, avant de vous décider.

Rejoignez-nous chaque semaine le MERCREDI DE 19H30 à 20H30 jusqu'en Juin 2023, y compris pendant les vacances scolaires (sauf à Noël).

*** surveillez & suivez notre page Facebook RYTHM ET ZUM***, on compte sur votre participation.

En attendant RYTHM ET ZUM vous souhaite de passer de Belles Fêtes de Fin d'année. Prenez Soins de Vous et de Vos Proches.

La Présidente
 RYTHM et ZUM
rythmetzum2019@orange.fr

Quelques dates à retenir:

25 Mars 2023 :

VENTE DE PIZZA « GIULIO & MASSIMO »
 A EMPORTER

Début Juin 2023 :

VENTE DE BOX SUCREE avec L'INSTANT THE

Jaudio Fit

Pour cette nouvelle saison qui a débuté mi-septembre, Jaudio Fit accueille 24 licenciés.

Les cours qui ont lieu le mercredi soir de 20h30 à 21h30 à la salle des sports de la Jaudonnière restent, comme les années passées, diversifiés : fit, cardio, renforcement musculaire, pound... Une démonstration de pound a, d'ailleurs, été faite lors du marché gourmand de septembre. Comme vous avez pu le constater, l'ambiance est dynamique et sympathique. Se retrouver chaque mercredi permet de prendre un temps pour soi, d'allier plaisir et efforts physiques comme en attestent nos fréquentes courbatures dans les jours qui suivent.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, alors n'hésitez plus et venez nous rejoindre ! Les cours sont également ouverts aux hommes. Avis aux courageux !!!

Pour tout renseignement, merci de contacter Cora au 06.01.29.48.04

Jaudio Fit vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. Profitez bien ! Buvez et mangez. Pour ensuite éliminer, nous serons là !



FCPRJ - Football.

Pour la saison 2022-2023, le FCPRJ a démarré avec un nouvel entraîneur : Bruno GUESDON.

Le club n'a inscrit que 2 équipes au lieu de 3. L'effectif des seniors est en baisse, comparé à la saison précédente ; notre équipe A joue en D3 et la B en D4. Les loisirs jouent toujours le dimanche matin et continuent à prendre plaisir avec une bonne ambiance.

Nos jeunes footballeuses et footballeurs de l'école de foot FCPRJ comptent 16 joueurs d'U6-U7 et 18 joueurs d'U8-U9, et, ils sont encadrés par des bénévoles du club.

Les jeunes footballeuses et footballeurs d'U10-U13 se trouvent dans l'école de foot du Pays de Chantonay (Chantonay, St Germain-Sigournais, FCPRJ) et les U14 à U18 dans le groupement Pays de Chantonay (Chantonay, Bournezeau, St Germain-Sigournais,



FCPRJ) encadrés par les éducateurs diplômés des 4 clubs.

Le club souhaite remercier la commune de la Jaudonnière pour l'entretien et la rénovation de la pelouse du stade pour que l'on puisse avoir un meilleur outil de travail au sein du club.

Nous recherchons également des bénévoles pour participer à la vie du club : dirigeants d'équipes, arbitres, buvette etc... N'hésitez plus, venez nous rejoindre !

Le Bureau

Contact: fcprjfoot@gmail.com

Facebook : [FCPRJ Football Club](https://www.facebook.com/FCPRJ-Football-Club)

Quelques dates à retenir:

07 Janvier 2023 :

le Carnaval du club salle omnisport de la Jaudonnière

11 Février 2023 :

le repas du club à la salle de St Philbert

Club des Jaudouin.

Nous sommes une trentaine d'adhérents, et en majorité des nouveaux arrivants sur notre commune, qui aiment à se retrouver toutes les deux semaines le mardi après-midi. Beaucoup attendent l'arrivée de Jeunes retraités pour étoffer les activités, lutter contre l'isolement et créer des liens avec ceux qui arrivent sur notre commune pour passer une retraite active et paisible.



Notre club joue un rôle d'accueil et d'intégration, et, de nouvelles activités pourraient être mises en place. Outre les jeux divers (cartes, boules, palets), pourraient-être envisagés des marches, des sorties, des échanges de savoir autour de la pratique informatique, autour du bricolage, du tricot, du crochet, autour du jardinage, de l'entretien et de la rénovation des espaces communaux etc...

Amis retraités, venez nombreux à notre assemblée générale qui aura lieu le **24 janvier 2023 à 14h30**, à la salle des fêtes de la Jaudonnière. Nous n'en serons que plus motivés et ensemble recherchons de nouvelles activités qui feront le bonheur de tous !

Santé et bonheur pour cette nouvelle année

Le Bureau

Calendrier 2023

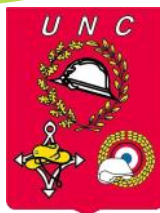
Assemblée générale le mardi 24 janvier

Banquet de printemps le mardi 28 mars

Pique-nique le mardi 4 juillet

Repas de Noël le mardi 12 décembre

Union Nationale des combattants
AFN et Soldats de France
Association de la JAUDONNIERE



L'UNC est l'association référente du monde combattant ; elle rassemble les soldats d'hier, d'aujourd'hui et de demain, ainsi que tous ceux qui partagent nos valeurs de solidarité, de civisme, de patriotisme, de mémoire, de transmission, y compris ceux qui n'ont jamais porté l'uniforme.

En Vendée, il existe 290 associations UNC Soldats de France qui rassemblent plus de 12400 femmes et hommes : c'est la plus importante de France. A la Jaudonnière, notre association compte 34 membres et nous espérons voir nos effectifs progresser. Sachez que pour être membre adhérent, il n'y a pas de conditions particulières, si ce n'est que de se reconnaître dans les valeurs UNC.

Le 5 décembre dernier nous avons eu le plaisir d'accueillir sur notre commune les combattants de toutes les associations de notre canton pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie. Ce fut l'occasion d'honorer nos anciens combattants AFN et de leur offrir pour le 60ème anniversaire de la fin de cette guerre un diplôme de reconnaissance.



Un grand merci à tous ceux qui nous accompagnent lors de nos différentes cérémonies et plus particulièrement aux enfants, leurs parents et les enseignants. Ils témoignent ainsi leur intérêt et rendent hommage à ceux qui se dévouent pour préserver notre liberté.



D'ores et déjà j'invite tous ceux qui désireraient rejoindre notre association à participer à notre assemblée générale qui aura lieu le 24 février 2023 à 18h à la salle des fêtes.

Je terminerai en vous souhaitant à toutes et à tous la meilleure santé possible et une bonne et heureuse année 2023.

La Président Frédéric Deschamps



L'année 2023 s'annonce riche en projets pour la Communauté de communes. Sur des thématiques aussi variées que l'habitat, les déchets ou le plan climat, de nouvelles réalisations verront le jour cette année. Une grande enquête publique est également ouverte dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Lancement du guichet unique de l'habitat :

Vous souhaitez rénover ou adapter votre logement ? A partir de février 2023, Sud Vendée Littoral lance son Guichet Unique de l'Habitat. Une porte d'entrée unique pour les usagers, afin de simplifier leurs démarches, les accompagner dans leur projet de rénovation de leur logement. Des conseils et un accompagnement personnalisé, une aide au montage financier des travaux. La Communauté de communes Sud Vendée Littoral met également en place des aides financières qui pourront se cumuler avec des aides nationales. Ce programme s'intègre dans une opération programmée de l'amélioration de l'Habitat (OPAH) et une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Déchets : des évolutions et une grande enquête en 2023 :

La Communauté de communes met le cap sur la réduction des déchets ! Avant un passage à la Redevance incitative (RI) en 2026 pour tous - vers un coût calculé en fonction du volume de déchets produit - la première étape comprendra deux grandes phases en 2023 : l'harmonisation du territoire à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), afin de mettre en place un mode de tarification unique pour tous sur le territoire ; puis à compter de juin, une grande enquête sera lancée pour anticiper le passage à la RI : les besoins de chaque foyer seront évalués et les bacs de collecte adaptés. En parallèle, les déchèteries évolueront aussi dans ce même objectif de réduction des déchets : un système de cartes d'accès sera mis en place pour un déploiement en janvier 2024 dans l'ensemble des déchèteries du territoire.

Plan Climat : c'est parti !

Vers un territoire éco-responsable, résilient, sobre en consommation énergétique : tel est l'enjeu du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ! Sa mise en œuvre effective démarre dès 2023 pour amplifier les actions très concrètes déjà engagées (réduction de la consommation énergétique des bâtiments, développe-

ment de l'exemplarité de la collectivité (impact énergétique, mobilités, achats, usages...), facilitation des projets d'énergies renouvelables...) et projeter de grandes actions phare à plus long terme : préservation de la ressource en eau, résilience face aux changements climatiques, mise en place d'un système agricole et alimentaire durable, etc.

Concertation autour du Schéma de cohérence territoriale :

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la Communauté de communes ouvre une enquête publique. Objectif : recueillir le maximum d'avis pour nourrir ce projet de développement du territoire. En effet, ce document phare va permettre de fixer les grandes orientations du territoire en matière d'aménagement à l'horizon d'une vingtaine d'années. Du jeudi 15 décembre 2022 au mercredi 18 janvier 2023, une grande enquête publique est ainsi organisée sous le contrôle de commissaires enquêteurs. Pendant toute cette période, les habitants peuvent faire part de leurs observations sur ce projet de document d'urbanisme.

Le dossier sera disponible à partir de l'ouverture de l'enquête publique :

- Au siège de Sud Vendée Littoral aux heures habituelles d'ouverture
- Dans les mairies de Luçon, Sainte-Hermine, Mareuil-sur-Lay-Dissais, L'Aiguillon-la-Pré, (commune déléguée de La-Faute-sur-Mer), La Tranche-sur-Mer, Chaillé-les-Marais aux heures habituelles d'ouverture

- Sur internet : www.cc-sudvendeelittoral.fr

Pour faire parvenir des observations, plusieurs options sont disponibles :

- Par courrier adressé à la commission d'enquête, à l'adresse suivante : Commission d'enquête SCoT – Communauté de communes Sud Vendée Littoral – 107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85400 Luçon ;
- Par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-4333@registre-dematerialise.fr
- Sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <https://www.registredematerialise.fr/4333>
- En rencontrant directement, sans rendez-vous, les commissaires enquêteurs le **Samedi 7 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Sainte-Hermine.**

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
85400 Luçon
Tél : 02 51 97 64 64 www.cc-sudvendeelittoral.fr

**Les sapeurs-pompiers
de la Caillère - Saint Hilaire.**



Activités 2022 :

Le centre de secours de la Caillère Saint Hilaire a effectué 165 interventions cette année.

- ↗ 60.7% de Secours À Personnes (SAP)
- ↗ 9.7% d'Accident sur la Voie Publique (AVP)
- ↗ 13.3% d'Incendies (INC)
- ↗ 16.3% d'Opérations Diverses (OD)

Nous avons un secteur d'intervention ouvert sur 9 communes différentes.

Nous avons effectué sur votre commune un total de 13 interventions.

L'effectifs :

Le Centre de Secours fonctionne avec 25 Sapeurs-Pompiers Volontaires, 13 Hommes et 12 Filles. L'effectifs des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour le Centre de Secours de La Caillère est de 7 Jeunes.

Les Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours de la Caillère Saint Hilaire, vous souhaitent l'assurance de leurs dévouements en cette nouvelle année 2023.

Aujourd'hui, c'est le Centre de Secours de La Caillère Saint Hilaire, qui a besoin de vous pour maintenir son activité.

Ce centre de secours, qui vous protège, fait partie des entités qui ont besoins de voir ses effectifs grandir pour assurer sa pérennité.

FAVEC - Association Départementale Des Conjointes survivants, Et Parents d'Orphelins.

Nous sommes un lieu d'accueil ou le caractère humain des relations est prioritaire, ou le conjoint survivant se sent écouté, aidé par des responsables qui ont traversé la même épreuve.

Notre association a pour but:

- ✓ De défendre les droit des personnes en situation de veuvage,
- ✓ De les aider dans leurs démarches administratives,
- ✓ De les représenter auprès des pouvoir publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable.

Que vous souhaitiez participer à tous les types d'interventions ou non, nul besoin d'être doté de compétences physiques exceptionnelles. Si vous défendez des valeurs telles que l'altruisme et la solidarité et que vous souhaitez être pleinement acteur d'une vie citoyenne et aider votre prochain, il vous suffit de prendre contact auprès du Chef de Centre, Bruno DEBORDE au 06 32 25 51 50.



A noter : A partir de 14 ans, il est également possible d'intégrer la section des jeunes sapeurs-pompiers pour acquérir des valeurs et préparer une intégration en tant que volontaire ou envisager une carrière professionnelle.

**Capitaine Bruno DEBORDE
Chef de Centre d'Intervention et de Secours**

06.32.25.51.50

12, Rue des Fours à Chaux

85410 LA CAILLERE SAINT HILAIRE - SDIS 85

02.51.69.75.66

(Secrétariat du Groupement de Fontenay Le Comte)

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis. Nous renseignons les personnes gratuitement

Des permanences sont assurées sur tous les secteurs de Vendée.

Dans votre secteur:

Mme Marylise SEGUIN 02.51.94.45.95.

Sur le Département les permanences sont le lundi de 10h à 17h et le samedi sur rendez-vous.

15, rue Anatole France à la Roche sur Yon

02.51.37.03.14

Déplacement à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.



Paroisse MAREUIL - ST HERMINE

Presbytère de Ste Hermine
4 rue Lafayette - 85210 – S^{te} Hermine
Tél. : 02.51.27.34.59
Email : Stehermine@diocese85.org

Correspondant communauté de la Jaudonnière :
Bernard FICHET Tél : 06.88.16.17.67

Depuis le 1er septembre 2022 nos paroisses ont pris une nouvelle dimension afin de répondre à l'évolution de notre société et aux contraintes liées à la diminution du nombre de prêtres. Notre nouvelle paroisse s'étend donc sur vingt-deux communes allant de la Jaudonnière à la Bretonnière. Elle est gérée par un curé, le Père Pascal Fouchet, secondé par deux Prêtres en retraite, trois Diacres et de nombreux laïques bénévoles.

Sur notre paroisse les Chrétiens annoncent la joie, la paix et l'espérance chrétienne par ces différentes missions :

- ✓ le service auprès des plus pauvres, des personnes en difficulté.
- ✓ l'accompagnement des personnes dans la peine, le deuil.
- ✓ l'annonce de l'Evangile (bonne nouvelle) au travers de la catéchèse auprès des jeunes, des familles et des moins jeunes.
- ✓ la rencontre, les moments de joie avec les célébrations, du dimanche, de baptême, de mariage, de communions, de confirmation, etc...

Pour toutes demandes ou informations, Sacrements, célébrations, soutiens, s'adresser à la Paroisse ou au référent de relais. Le bulletin paroissial relate la vie de la communauté paroissiale, le calendrier des célébrations et des sujets en lien avec l'actualité. Il paraît chaque mois et l'abonnement est de 19 € pour l'année.

« Car moi je connais les pensées que je forme à votre sujet-oracle du Seigneur-, pensée de paix et non de malheur, pour vous donner un avenir et une espérance.. » Jérémie 29 :11

Paix, Joie, bonheur. Bonne et sainte année 2023



Secours Catholique.

Sur le secteur de SAINTE HERMINE
le Secours Catholique,
C'est 80 bénévoles !



Pour une solidarité locale, nationale et internationale

- ✓ Attribution de secours financiers aux personnes fragilisées par des difficultés financières. (A la demande des services sociaux)
- ✓ Un espace vêtements à Ste Hermine (près du stade), ouvert tous les mercredis de 14h30 à 17h00. Toute personne en difficulté peut venir s'approvisionner pour une somme modique.
- ✓ Une réserve de mobiliers.
- ✓ Un atelier de convivialité pour des femmes isolées.
- ✓ L'accueil des errants.
- ✓ L'aide aux catastrophes naturelles, le soutien au projet de développement etc...

Pour accompagner ces actions :

- ✓ Les dons, les subventions municipales.
- ✓ La collecte de vêtements (convenables et d'actualité, propres et en bon état, donc portables), de jouets d'enfants (en bon état), de petits meubles, tables, chaises, appareils ménagers en bon état sont récupérés pour être redistribués aux personnes dans le besoin.
- ✓ La collecte de vieux métaux (gazinières, machines à laver, frigos, tôles) peuvent être déposés sur une plateforme accessible toute l'année chez Me DELAHAYE, la Sédinière de ST MARTIN LARS.
- ✓ La Braderie de printemps et d'automne. Prochaine braderie le samedi 13 mai 2023.
- ✓ Des bénévoles. Si vous avez un peu de temps vous serez les bienvenus !

Pour toute information, s'adresser à
Marie-Claire Garnier au 06.89.31.05.02.

France Services

A l'heure où le tout numérique prend de plus en plus de place dans notre quotidien, les animatrices « France Services » sont à votre disposition pour vous informer et vous orienter vers le bon interlocuteur. Elles sont également chargées de vous accompagner dans toutes vos démarches en ligne, en toute confidentialité, dans les domaines de l'emploi, la santé, le logement, la famille, la mobilité, les droits, les démarches pour les pièces d'identité ou les cartes grises et permis de conduire...

Si vous ne disposez pas d'outils informatiques qui vous permettent d'effectuer vos démarches en ligne, « France Services » met à votre disposition : ordinateur, imprimante et scanner en libre accès.

Afin de répondre aux mieux aux sollicitations des usagers, « France Services » accueille des permanences hebdomadaires ou mensuelles sur rendez-vous telles que la Mission Locale, le conciliateur de justice, le conseiller mobilité de l'atelier Méca Sud Vendée, l'Adile 85, la juriste du CIDFF, la travailleuse sociale de la CAF, le conseiller impôts de l'équipe mobile de la DDFIP, les assistantes sociales.

Pour être au plus près de vous, des lieux d'itinérances ont également été mis en place sur les communes de La Caillère Saint Hilaire, Mareuil sur Lay, La

Tranche sur Mer et Saint Michel en l'Herm.

La communauté de communes Sud Vendée Littoral ouvre un espace France Services à Luçon

A partir du 21 novembre 2022, un Espace France Services ouvre au Forum des services à Luçon, 14 place du Général Leclerc.

Des équipements similaires à ceux de Chaillé les Marais et une équipe professionnelle et dynamique vous y attendent

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître tous les services proposés, les animatrices vous réserveront un bon accueil et répondront au mieux à vos demandes.



On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Espace France Services Chaillé les Marais

43 bis rue du 11 novembre

85450 Chaillé les Marais

Tel : 02.51.56.70.88

franceservices@sudvendeelittoral.fr

Espace France Service Luçon

14 place Leclerc 85400 Luçon

Tél : 02 51 56 70 88

franceservices@sudvendeelittoral.fr

Le Nid des Aidants : une aide aux aidants sur votre commune

11 millions... c'est le nombre d'aidants en France. Derrière ce terme, on définit : « toute personne qui accompagne un proche en perte d'autonomie pour tout ou une partie des actes de vie quotidienne ».

Un aidant peut être sujet à l'épuisement physique et psychologique.

Fort de ce constat, des dispositifs financés par l'Agence Régionale de la Santé, sont mis en place afin de vous renseigner, vous accompagner et vous soutenir.

La Plateforme d'Accompagnement et de Répit « Le Nid des Aidants 85 » est un service public et gratuit disponible dans votre commune.

Nos missions:

- Informer,
- Proposer un accompagnement psychologique,
- Animer des ateliers collectifs (gym douce, sophrologie, socio-esthétique...) afin de se ressourcer et être au mieux pour prendre soin de son proche,

- Former afin de mieux comprendre la pathologie de son proche,

Pour qui ?

Les proches aidants (conjoint, enfants, voisins...) vivant au domicile au côté d'une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative (type Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaques...) ou en perte d'autonomie.

Afin d'accéder au dispositif, un rendez-vous individualisé vous sera proposé afin d'échanger ensemble.



Vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter au 06.08.34.71.01. ou par mail à Pfr.sudvendee@lna-sante.com

Vous êtes professionnels de santé, médico-social ou social et accompagnez des aidants, le dispositif est également à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter !

Mission Locale du Sud Vendée



Jeunes 16 – 25 ans

⇒ un métier qui plaît, les Missions Locales accompagnent les jeunes vers l'emploi. Comment ?

- ✎ Découvrir des métiers
- ✎ Repérer des offres d'emploi
- ✎ Proposer des candidatures ciblées aux employeurs
- ✎ Apporter des conseils sur les différents contrats

⇒ une formation pour y arriver, le meilleur moyen de trouver un emploi, c'est d'être bien formé. En poussant la porte de la Mission Locale, les jeunes trouvent :

- ✎ Des idées pour l'orientation professionnelle
- ✎ Un conseiller pour aider à financer sa formation

⇒ des solutions pour la vie quotidienne, les Missions Locales accompagnent bien au-delà de l'emploi sur des thématiques diverses : Logement - Santé - transport - Coup de pouce financier culture, sport et loisirs.

Pour plus d'informations, contactez-nous :

Mission Locale Sud Vendée
47 Rue André Tiraqueau
85200 Fontenay-le-Comte
02.51.51.17.57

Antenne de Luçon
Forum des Services
14 place du Général Leclerc 85400 Luçon
02.51.51.17.57



Retrouvez nos permanences sur le site :

www.missionlocalesudvendee.fr

L'Association Valentin Haüy.



Nos coordonnées :

Association Valentin Haüy - Comité de Vendée -
Résidence Les Eraudières Bât.1

3 rue Savary de l'Epineraye - BP 639

85016 La Roche-sur-Yon cedex

Permanences :

du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

Tél : 02 51 37 22 22

Courriel : comite.vendee@avh.asso.fr

Site : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Page facebook: [valentinhauylarochesuryon](https://www.facebook.com/valentinhauylarochesuryon)

Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs

Multi service.

La zone d'intervention de Multi Service Sud Vendée s'étend sur tout le Sud Vendée. Le siège social se situe à Fontenay-le-Comte, et les antennes à Sainte-Hermine, La Chataigneraie et Benet.

SIÈGE SOCIAL MSSV

2 Boulevard du Guesclin
85200 Fontenay-le-Comte

Contact :

Tél. : 02 51 69 39 39

E-mail : contact@groupe-mssv.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi et vendredi : 9h à 12h30 – 14h à 17h30

Mardi et mercredi : 9h à 12h30.





Agence Postale

Place de la liberté
85110 La Jaudonnière
Tél: 02.51.48.54.03.

Horaires d'ouverture:

Lundi au Vendredi de 14h à 16h30
1 samedi sur 2 de 9h30 à 11h45
Ouverte les semaines paires



Mairie

1, Place de la liberté
85110 La Jaudonnière
Tél: 02.51.34.30.09.

mairie.lajaudonniere@wanadoo.fr

www.lajaudonniere.fr

[https://www.facebook.com/
Commune-de-La-Jaudonniere](https://www.facebook.com/Commune-de-La-Jaudonniere)

Horaires d'ouverture:

Lundi	14h -17h30
Mardi	14h -17h30
Mercredi	<i>Fermée</i>
Jeudi	14h -17h30
Vendredi	9h -12h30
Samedi	9h -12h



Direction de la publication : Yann Pelletier. Collecte des articles: Chloé Gaborit.
Mise en page: Julien Quéchon. Photographies : Véronique Nunes Gouveia.
Rédaction et suivi du bulletin: Bernard Fichet, Chloé Gaborit, Céline Maingaud, Véronique Nunes Gouveia, Yann Pelletier, Julien Quéchon, et Nelly Fauberteau.